



HYGIENE ET SECURITE :

EXPOSITION AU SANG OU A DES PRODUITS BIOLOGIQUES

* Référence documentaire : P4 PR03 Elimination des déchets


* Référence documentaire : P4 PR01 Hygiène et sécurité

Définition	<p>L'accident avec exposition au sang ou à des produits biologiques, appelé A.E.S. est un contact percutané (piqûre, coupure, griffure, morsure) ou une lésion cutanée préexistante (eczéma, plaie...) ou muqueux (bouche, œil...) avec du sang ou un liquide biologique contaminé par du sang lors de l'effraction cutanée.</p> <p>La sévérité de l'exposition est liée à plusieurs paramètres :</p> <ul style="list-style-type: none"> • plus la blessure est profonde plus le risque de contamination est élevé • la nature et le caractère infectant du liquide biologique responsable.
Rappel des mesures générales de prévention	<p>Les mesures de prévention à respecter lors de la manipulation de sang et de liquides biologiques sont fondées sur le principe selon lequel tout sang ou liquide biologique est potentiellement infectant (contaminé par le VIH ou par d'autres agents pathogènes transmissibles par voie sanguine).</p> <p>Elles consistent :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ A se laver les mains, ➤ A manipuler avec soin les objets tranchants et piquants et à les jeter immédiatement après usage dans un conteneur, ➤ A ne pas recapuchonner les aiguilles, ➤ A porter un équipement de protection individuel (EPI) adapté aux diverses situations (gants, masque, blouse).
Premier soins	<p><u>Piqûre, blessure cutanée ou projection sur peau lésée</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Ne pas faire saigner la blessure, • Nettoyer la plaie à l'eau courante et au savon. • Rincer • Tremper ou imbiber la zone blessée dans ou avec un antiseptique pendant 10 mn. (Dakin, solution de javel à 9° diluée au 1/5 ou à défaut Bétadine dermique jaune pure ou alcool à 70°) <p><u>Projection d'échantillon biologique dans les yeux :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Rincer abondamment avec le sérum physiologique pendant environ 10 mn. • Retirer si c'est le cas, les lentilles de contact • Instiller un collyre antiseptique • Consulter un ophtalmologue le plus rapidement possible <p><u>Projection d'échantillon biologique sur les muqueuses :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Rincer abondamment pendant 5 mn sous l'eau • Désinfecter avec du Dakin ou du Polyvidone
Consultation	Un médecin généraliste ou un médecin du service des urgences doit être consulté immédiatement afin d'évaluer le risque infectieux et envisager la mise en place d'un traitement prophylactique anti-viral.
Déclaration de l'accident	La déclaration d'accident de travail doit être effectuée dans les 48 heures auprès de la CPAM de la victime.
Numéros utiles	<ul style="list-style-type: none"> • Pompiers : 18 • SAMU : 15 • Centre Antipoison Rhône Alpes Auvergne : 04 72 11 69 11 • VIH info soignants tel 0810 630 515 (7j/7),



ELIMINATION DES DECHETS

* Référence documentaire : P4 IN01 Conduite à tenir en cas d'accident (activités du laboratoire)

Généralité	L'élimination des déchets engendrés par les activités de biologie médicale est organisée dans le respect de la législation. Le but est de sécuriser l'élimination des déchets en rationalisant le tri à la source.
Consignes Générales de protection du personnel	Elles consistent, notamment à : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Ne pas plier ou recapuchonner les aiguilles : éliminer directement les objets piquants et tranchants dans les containers prévu à cet effet. Ne pas désolidariser les aiguilles des seringues ou des systèmes de prélèvement sous vide à la main ➤ Le port d'une blouse est obligatoire dans les locaux du laboratoire ➤ Le port de gants en latex est recommandé. Il devient obligatoire en cas de souillure ou de bris de tubes. ➤ Le port de lunettes de protection et de masque est recommandé.
Définitions et abréviations	<p>DAOM : déchet assimilé aux ordures ménagères : papiers, emballages, coton non souillé</p> <p>DASRI : déchet d'activité de soin à risque infectieux stocké dans un local dédié: Les restes d'échantillons biologiques analysés, les matériels piquants ou coupants.</p> <p>DCC : déchet à caractère confidentiel : papiers, étiquettes comportant des informations confidentielles.</p>
De quelle façon ?	<p>DAOM Déchet à éliminer dans le circuit des ordures ménagères par les services de la ville, en respectant le tri sélectif.</p> <p>DASRI Déchet à éliminer par une société spécialisée. dans : <ul style="list-style-type: none"> ➤ des collecteurs rigides normés nf x 30 500 pour les objets coupants, piquants ou tranchants, puis pris en charge par une société spécialisée. ➤ Sacs normés NF X 30 501 ou cartons plastifiés pour les DASRI mous </p> <p>DCC Déchet à éliminer dans les poubelles de ville après destruction, ou à collecter pour broyage par une société spécialisée</p> 

**CONDITIONS DE TRANSPORT DES PRELEVEMENTS**

* Référence documentaire : P5 PR06 Transport des échantillons biologiques

Définition	<p>Matières infectieuses (Produit de la classe 6,2) : matières dont on sait ou dont on a des raisons de penser qu'elles contiennent des agents pathogènes.</p> <p>Micro organismes (Agents pathogènes) : bactéries, virus, parasites, champignons dont on sait ou dont on a des raisons de penser qu'ils provoquent des maladies infectieuses chez l'homme ou l'animal.</p>
Conditions requises pour l'emballage des échantillons	<p>Les boites de transport utilisées au laboratoire pour les échantillons sanguins répondent à la norme ADR (<i>JORF N° 0297 DU 21 décembre 2008</i>) : système de base du triple emballage avec les dispositions et normes d'étiquetage suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">• <u>Les emballages primaires</u> sont les tubes.• <u>L'emballage secondaire</u> matérialisé par le couvercle transparent constitue une enceinte étanche et résistante dont le fond est tapissé d'un matériau absorbant. <p><u>L'emballage tertiaire</u> : l'emballage externe les protégeant des chocs et de la lumière</p> <ul style="list-style-type: none">• L'étiquetage de l'emballage externe comporte les éléments suivants : nom, adresse et numéro de téléphone du destinataire, les marquages « UN3373" et « Matière biologique de catégorie B »
Transport	<p>Les prélèvements effectués à l'extérieur du laboratoire sont acheminés au laboratoire par le préleveur ou un coursier.</p>



LA VERSION